

RÉSOLUTION PRESENTÉE PAR LA DELEGATION DE
HAÏTI

THÈME : DROITS POLITIQUES ET SOCIAUX

CONCERNE : L'INSTAURATION D'UN CONSEIL DES ANCIENS PAYS COLONISÉS (CAPC)

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE,

CONSTATANT que les anciennes colonies sont les premières bénéficiaires de l'aide publique au développement (APD) des pays européens, et que Haïti a perçu des subventions de la part du gouvernement français adressées aux descendants d'esclaves, victimes de la colonisation,

SCANDALISÉE de savoir qu'environ 70% des pays identifiés comme pays à faible revenu ou encore à extrême pauvreté sont des anciennes colonies, incluant alors de nombreux pays tels que ; Haïti, le Bangladesh, le Sénégal, l'Angola, le Rwanda, la Tanzanie, la République démocratique du Congo, etc...

ATTRISTÉE par le peu de considération politique, sociale et culturelle réservée aux anciennes colonies dans le monde,

DENONCANT l'inaction des anciennes métropoles coloniales dans le développement concret de leurs anciennes possessions,

DÉCIDE l'instauration, pour les anciennes colonies fortement appauvries, d'un Conseil des Anciens Pays Colonisés (CAPC) visant à promouvoir une aide matérielle et financière adaptée à chaque contexte territorial de la part des anciens Etats colonisateurs envers leurs anciennes possessions.

Le texte français fait foi.